

---

**CONSEIL CANADIEN DES NORMES DE LA RADIODÉLÉVISION  
COMITÉ RÉGIONAL DU QUÉBEC**

CKAC-AM concernant un épisode de *Doc Mailloux*

(Décision du CCNR 03/04-0453)

Rendue le 10 février 2005

G. Bachand (présidente), T. Rajan (vice-présidente), R. Cohen (*ad hoc*),  
B. Guérin, G. Moisan, M.-A. Murat

---

**LES FAITS**

CKAC de Montréal diffuse l'émission de ligne ouverte consacrée aux affaires publiques, *Doc Mailloux*, les jours de semaine de 13 h à 16 h. Son animateur, le psychiatre Docteur Pierre Mailloux, et sa coanimatrice, Janine Ross, discutent d'affaires courantes et prennent des appels de la part des auditeurs. L'épisode faisant l'objet de la plainte a été diffusé le 2 décembre 2003 et portait principalement sur l'immigration. Pendant la discussion, le D<sup>r</sup> Pierre Mailloux a exprimé son opinion sur certaines questions se rapportant au sujet du jour. Un extrait de ses propos est reproduit ci-dessous (une transcription davantage complète de l'épisode figure à l'annexe A) :

Robert : Ces gens là, là, lorsqu'ils ont immigré ici au Canada, moi, je tomberais à terre de voir dans leur demande d'immigration un addendum qui dirait, moi, passant chez nous là, dans notre mentalité, c'est d'aller dans l'école avec un couteau, c'est notre religion. Ils n'ont jamais demandé ça au moment ce qu'ils ont demandé de l'immigration ici. Le monsieur qui a rentré dans la GRC là, quand qu'il a demandé son application là, pour être policier à la GRC, madame, vous allez admettre avec moi qu'il n'a jamais demandé, ou grand jamais dit, moi je vous avertis, moi, si j'suis policier, ça me peinture pas un turban sur la tête.

Janine : Non Robert. Robert, le seul point que j'ai voulu faire ressortir c'est que quand le petit garçon qui portait le turban dans l'école de Denise là ... quand les parents ont été avertis de ça, le lendemain il est revenu pas de turban. C'était juste pour illustrer que les communautés culturelles font aussi des bouts là, là dedans. Et que ce...et que je ne peux...mais Pierre...

Pierre : Non, mais tu sembles ... non, non, là, là, Janine, la façon dont tu le dis laisse croire que ça devient presque une obligation de respecter ça. Pardon.

Janine : Non, non, ce n'est pas ce que je dis Pierre. Je dis que ... non.

Pierre : Si. Les communautés culturelles font leur bout. Non. Les communautés culturelles, vous venez d'un pays de tarés, vous fouillez une culture de tarés. Ne l'apportez pas avec vous. C'est ça le message à donner.

[...]

Janine : OK, et on fait ce bout de chemin-là Pierre!

Pierre : C'est ça, la cappine, les couteaux, les voiles, les t'sais, les chasubles, tout le kit là, vous laissez ça chez vous.

Robert : Je vous dis quelque chose. Gardez ben. Si moi, moi, je compare l'immigration là parce que nos gouvernements actuels, la façon qu'on, qu'on, qu'on, est géré, on manque, on, on se fait même pas respecter dans le monde entier. Parce que ça n'a pas d'allure, la façon qu'on est géré. Puis à l'immigration, on leur donne toute, on plie sur toute. Il y en a des classes d'immigrants qui rentrent ici, des groupes ethniques qui s'adaptent à nous, puis il y en a d'autres qui veulent à rien, mais à rien savoir. Ces gens là en tout cas là moi là j'aime autant pas embarquer là-dedans...

Pierre : Robert, vous ne pouvez pas fuir une culture de tarés précisément parce qu'elle est tarée, et emmener cette même culture là avec vous.

[...]

Pierre : Je fuis le nord de l'Inde parce que les sikhs, c'est une gang, une gang de bozos, puis j'amène tout ça avec moi. Non, non, là t'as pas compris. Si tu fuis ton pays parce qu'il n'a pas d'allure, emmène pas ce qui n'a pas d'allure avec toi.

[...]

Dino : Voilà. Je m'adresse tout droit à monsieur... docteur Mailloux, à propos de... aux propos qu'il a tenus à propos des immigrants, des gens qui viennent s'installer ici pour faire des enfants. Moi, je pense que c'est le premier objectif du Canada, et s'il a peur, le Docteur Mailloux a peur pour... Il dit que les gens vont venir, les musulmans, les chrétiens, les latinos, ils vont avoir des problèmes. Je dis au Docteur Mailloux que c'est la société parce que le premier, euh, le premier, la première personne qui, qui profite, c'est les enfants dont le gouvernement profite. Leurs pères, ils viennent travailler ici dans les fabriques, ils font le ménage, ils font les petits boulots et puis là c'est les pauvres qui vont être dans les petits, dans les petits, euh, dans les petites écoles, dans les garderies, et ils vont s'élever dans la société québécoise. Ils vont parler français, ils vont jouer aux quilles, ils vont savoir les fêtes religieuses du Québec, pas de leurs pays, ils vont à un certain âge ils ne vont même pas parler leur langue. Moi, j'ai des enfants qui ne parlent pas ma langue de... maternelle... je leur parle.... je dois leur parler en français parce que si non, ils ne comprennent pas... alors je ne vois pas

où est le problème. Janine avait raison de dire que pour régler ce problème là, c'était d'importer des gens, importer des gens, des gens, apporter un parent...

[...]

Pierre : Quand t'es rendu là à considérer que le point, le point prioritaire pour le gouvernement c'est de voter contre le foulard dans les écoles, de renouveler la laïcisation des écoles, ils ont un maudit problème sur les bras en France. Alors Dino là, je regrette, je vous assure que je ne suis pas raciste, je ne suis pas xénophobe, mais l'immigration pour régler un problème de démographie, c'est pas fort... on n'a pas réfléchi longtemps.

[...]

Janine : C'est qu'on ouvre nos frontières à d'autres personnes, et ça c'est correct... pis sans savoir jusqu'où ça va nous mener, c'est une expérience humaine. C'est que ce que dit Dino, c'est que ses enfants vont probablement parler français éventuellement et nous, on fera un chemin dans cette autre culture. C'est correct ça!

[...]

Pierre : Janine, t'as le droit à ton opinion. Je ne suis pas d'accord, mais pas du tout. Regarde ce qui se passe en France avec les musulmans.

[...]

Janine : Ils sont allés pour coloniser dans le Maghreb et ils se sont faits sortir ceux qui ont collaboré avec eux les autres. Ils leur ont promis mers et eaux en France et après ils les ont foutus dans des ghettos. Pierre, c'est pas clair comme ça, hein!

Pierre : Alors l'histoire de l'immigration là c'est tout un os bien viandé!

[...]

Janine : On a vu un point tournant dans l'histoire. Pierre, vous l'avez bien dit au début de l'émission. On a le choix de ne pas faire d'enfants. Certains prennent cette décision-là très tôt dans leur vie et s'y tiennent. Alors on a un taux de natalité au Québec est de 1,5 par femme. Bon, ça alarme bien du monde.

Pierre : Eh oui, pour ça, puis ceux qui veulent faire de l'immigration et bien ouvrez les portes du Québec aux Scandinaves, aux Européens de, de l'ouest, mais qui a des individus qui viennent des, des pays relativement civilisés. Là, là, on ouvre les portes à des individus qui viennent de pays arriérés, de pays tarés, pays du tiers monde et cetera.... ben là il faut falloir que vous civilisiez dans un premier temps tout ce monde-là. Vous allez avoir que c'est de la peau.

[...]

Pierre : Et ouvrir les portes aux immigrants des pays sous-développés, c'est intelligent ça! Tu vas en avoir des problèmes, ma chère!

[...]

Pierre : [...] Si on devient plus respectueux envers ceux, les gens, les adultes qui ont de l'allure, les parents qui ont de l'allure, qui ont le goût de se reproduire. Si on est beaucoup plus supportif et respectueux, on va en faire en masse puis on n'aura pas besoin de rétablir l'équilibre démographique avec les ... en ouvrant les portes aux pays muktuks.

Le 17 décembre, une auditrice a fait parvenir une plainte au CRTC, lequel l'a acheminée au CCNR en temps utile (le texte intégral de toute la correspondance figure à l'annexe B). La plaignante a exprimé les préoccupations suivantes :

Le Docteur Mailloux a tenu des propos malsains, teintés de racisme primaire, insultant. Ses propos diffamatoires visaient entre autres, l'Algérie et un certain nombre de ressortissants de ce pays. Il s'en est pris d'une manière vulgaire et sans raison apparente à des personnes qui vivent sobrement et porter [sic] atteinte à personne.

Derrière une ignorance manifeste des mécanismes et des politiques d'immigration du Canada et du Québec ce personnage a une attitude indigne qui mérite une sanction exemplaire. Son comportement insultant et raciste est, me semble-t-il, encouragé par cette radio qui ne semble mesurer la gravité des appels à la haine que Mr. [sic] Mailloux encourage.

Dans la réponse qu'il a faite à la plaignante le 26 janvier 2004, le radiodiffuseur fournit les renseignements suivants :

Nous avons écouté avec attention l'émission du 2 décembre et plus particulièrement les segments de programmation qui traitent de l'immigration, non seulement celle des ressortissants venant d'Algérie, mais également celle en provenance de divers pays musulmans, sikhs et hindous. Nous avons noté que le D<sup>r</sup> Mailloux a fait diverses interventions en contradiction soit avec sa coanimatrice ou encore avec des intervenants du public.

Lors de ses interventions, le D<sup>r</sup> Mailloux a notamment mentionné qu'il possédait une longue expérience de l'analyse comportementale sur les effets sociaux que pose l'arrivée en nombre important d'immigrants de souches diversifiées. Il est clair que le D<sup>r</sup> Mailloux ne partage pas l'opinion des personnes ayant choisi d'immigrer au Canada et qui ne font pas l'effort de s'intégrer dans la société canadienne. De plus, il est manifeste qu'il est en désaccord avec les politiques natalistes des dirigeants politiques canadiens et québécois responsables de l'immigration. Cependant, il faut noter que la coanimatrice de l'émission a exprimé à diverses reprises l'opinion contraire.

Il faut reconnaître que le D<sup>r</sup> Mailloux a exprimé l'opinion de nombreux québécois selon qui l'arrivée massive d'immigrants d'ethnies diverses perturbe le climat social particulièrement quand ces derniers veulent à tout prix conserver leurs us et coutumes et qui croient que le port du voile islamique, de l'hidjab, du turban ou du kirpan ne sont qu'une forme de confrontation, semblable à celle actuellement en cours en France. D'ailleurs, le D<sup>r</sup> Mailloux dans ses observations a fait état du débat en cours chez les Français.

L'écoute de l'émission nous a permis de constater que l'emportement du D<sup>r</sup> Mailloux peut avoir affecté d'honnêtes immigrants qui se sont rapidement intégrés dans leur nouvelle communauté et que ses commentaires sont susceptibles d'aggraver le comportement de diverses catégories de citoyens à l'égard des communautés ethniques. Nous sommes d'accord avec vous quant à votre commentaire que le D<sup>r</sup> Mailloux a fait preuve, en ondes, d'une ignorance manifeste des mécanismes et des politiques d'immigration du Canada et du Québec, et que ses propos peuvent être interprétés comme indignes et pouvant porter atteinte à la dignité de certaines personnes. C'est pourquoi nous avons enjoint au D<sup>r</sup> Mailloux de manifester davantage de compassion et de retenue à l'égard des immigrants.

Les préoccupations de nos auditeurs nous tiennent à cœur; c'est pourquoi CKAC730 est très soucieuse de la qualité de sa programmation qui s'adresse à un large auditoire. CKAC730 est l'une des plus importantes stations radiophoniques dans le marché de Montréal et nous sommes désolés lorsque des propos, tenus sur nos ondes par notre personnel, peuvent avoir choqué des membres de notre auditoire.

La plaignante a fait parvenir sa Demande de décision au CCNR le 2 mars. Elle y a joint un mot dans lequel elle déclare qu'à son avis les arguments mis de l'avant par la station sont « fallacieux et restent loin d'être convaincants. »

## LA DÉCISION

Le Comité régional du Québec du CCNR a examiné la plainte à la lumière de la disposition suivante du *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) :

### Article 2 – Droits de la personne

Reconnaissant que tous et chacun ont droit à la reconnaissance complète et égale de leurs mérites et de jouir de certains droits et libertés fondamentaux, les radiotélédiffuseurs doivent veiller à ce que leur programmation ne renferme pas de contenu ou de commentaires abusifs ou indûment discriminatoires quant à la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou le handicap physique ou mental.

Le Comité a écouté un enregistrement de l'émission en cause et a examiné toute la correspondance afférente. Le Comité régional du Québec en vient à la conclusion que même si les commentaires de Pierre Mailloux appartiennent en grande partie au domaine du discours politique protégé, un de ses commentaires, tel qu'indiqué plus loin, enfreint la disposition sur les droits de la personne du *Code de déontologie de l'ACR*.

## Les commentaires à caractère politique par opposition aux droits de la personne

Chez ceux pour qui les mots ont plus d'effet, certaines réflexions revêtent un caractère acéré, alors qu'elles sont, d'un point de vue plus détaché et objectif, que des observations ou commentaires politiques. Ainsi, par exemple, on peut faire des commentaires au sujet de la politique générale du gouvernement en matière d'immigration qui, ça se comprend, perturbent les immigrants. Il peut y en avoir d'autres sur le mariage de deux personnes du même sexe qui, bien entendu, perturbent des gens des collectivités homosexuelles et lesbiennes, et encore d'autres se rapportant au bilinguisme, aux droits provinciaux et à d'autres questions controversées dont les groupes identifiables se considèrent, bien entendu aussi, la cible. Par conséquent, les commentaires au sujet desquels les groupes « intéressés » sont sensibles ne tiennent parfois qu'à rien d'autre que la perspective historique ou politique. Cependant, il peut certainement y avoir de temps à autre des commentaires qui, bien qu'ils puissent blesser les plus susceptibles, constituent *effectivement* des commentaires abusifs ou indûment discriminatoires ne respectant pas les normes codifiées régissant les radiotélédiffuseurs privés du Canada. Lorsqu'ils sont saisis de plaintes sur des questions du genre, la tâche des comités du CCNR consiste à séparer le bon grain de l'ivraie afin d'établir *quels* commentaires font partie de la première catégorie et quels font partie de la deuxième.

Dans *CHOM-FM et CILQ-FM concernant le Howard Stern Show* (Décisions du CCNR 97/98-0001 et suivantes et 0015 et suivantes, rendues les 17 et 18 octobre 1997), les comités régionaux du Québec et de l'Ontario n'ont pas décidé en faveur des radiodiffuseurs touchés. Ces comités ont fait observer

l'importance de différencier entre les insultes visant des groupes identifiables et les commentaires associés à l'environnement politique ou historique du Canada et de la France. L'infraction qu'ils constatent se limite aux commentaires mentionnés dans la section précédente. Ces commentaires relatifs à la situation de la radio au Canada, à l'utilisation de l'anglais au Québec, à la valeur de la culture française, au Canada comme une annexe des États-Unis, au rôle des Français vaincus dans la France de Vichy, aux questions de séparatisme, etc., sont les *opinions* de l'animateur et, à moins qu'il soit faussement et irresponsablement informé, comme dans le cas de *CKTB-AM concernant the John Michael Show* (Décision du CCNR 92/93-0170, le 15 février 1994), il lui appartient de les défendre. [...] En général, l'examen des deux premières semaines de l'émission de Stern par le Conseil révèle que la majeure partie des commentaires relatifs au Québec, à la France et au Canada après la première émission du 2 septembre étaient de cette nature plutôt que de la nature blessante manifestée dans les commentaires visant les Canadiens français le tout premier jour. Les conseils régionaux estiment que ces commentaires politiques et historiques sont nettement dans les limites que la liberté d'expression est censée protéger.

Dans deux décisions subséquentes, le CCNR a insisté davantage sur la question de l'immigration. Dans la première, à savoir *CFUN-AM concernant the John and JJ Show (Politique sur l'immigration)* (Décision du CCNR 97/98-0422, rendue le

20 mai 1998), le Comité régional de l'Ontario a été appelé à évaluer les commentaires sarcastiques des animateurs au sujet d'un aspect de la question de l'immigration. Le Comité en est venu à la conclusion suivante :

Les animateurs n'ont pas affiché d'attitude peu accueillante ou peu conciliatoire. Ils critiquaient simplement la politique de libre admission adoptée par le Canada. Ils mettaient en question M. Hau et la politique gouvernementale qui lui permettait de rester au Canada, et qui aurait eu pour résultat final l'infanticide et des coups et blessures graves, et non les Chinois en tant que groupe ou culture identifiable.

L'immigration et les questions afférentes comme les politiques sur les réfugiés sont des sujets sensibles qui provoquent des réactions. Le CCNR a parfois trouvé que les radiotélédiffuseurs qui traitent de ce domaine ont outrepassé les limites des normes qu'ils administrent visant la radiotélévision privée. Ce n'est pas le cas ici. (traduction)

Dans la deuxième affaire, notamment *CILQ-FM concernant The Howard Stern Show* (Décision du CCNR 99/00-0717, -0739, rendue le 28 juin 2001), l'animateur a déclaré la position qu'il prend sur l'immigration, à savoir qu'il est contre *toute* immigration dans « ce pays » (dans son cas il s'agissait bien entendu des États-Unis). Le Comité régional de l'Ontario a noté que l'animateur

fait clairement comprendre sa position lorsqu'il déclare « Je suis contre toute immigration dans ce pays ». C'est peut-être une position peu populaire ou qui plaît très peu au plaignant et à d'autres, toutefois là n'est pas la question. Chacun a le droit d'exprimer des positions politiques peu populaires sur les ondes à condition qu'elles ne constituent pas en réalité des commentaires indûment discriminatoires qui sont interdits par la disposition sur les droits de la personne du *Code de déontologie de l'ACR*. Cela a toujours été la position prise par le Conseil.

[...] En exprimant son opinion, Stern [...] ne fait qu'exprimer son point de vue politique au sujet de la question de l'immigration et, semblerait-il, la question de l'assimilation. Il ne suggère aucunement qu'on devrait révoquer la citoyenneté des citoyens américains ou d'autres groupes nationaux ou ethniques et les renvoyer à leurs pays respectifs d'origine. Il ne veut pas de *nouveaux* immigrants et c'est là un point de vue défendable sur le plan de la liberté d'expression. (traduction)

Compte tenu du contexte qui précède, le Comité est tout à fait conscient du fait que Pierre Mailloux a une opinion très ferme sur la question de l'immigration et qu'il est disposé à en faire part volontiers et en termes percutants à ses auditeurs. Le Comité admet également que malgré l'attitude de l'animateur, si désagréable qu'elle puisse être pour certaines personnes des diverses collectivités d'immigrants (ainsi que pour les nombreux Québécois et Canadiens davantage bienveillants et réceptifs), il a le droit, en vertu du principe de la liberté d'expression, de s'élever contre la possibilité de l'immigration à grande échelle. Il a le droit d'être xénophobe (qu'il le nie semble fallacieux aux yeux du Comité) et d'être en faveur de l'assimilation la plus complète des immigrants à la société québécoise. Il a le droit de préférer que les immigrants laissent leurs traditions

religieuses et culturelles, leurs pratiques et leur mode d'habillement dans leurs pays d'origine respectifs. Il a même le droit, moyennant certaines limites, de se montrer peu bienveillant envers les étrangers; par exemple « Si tu fuis ton pays parce qu'il n'a pas d'allure, emmène pas ce qui n'a pas d'allure avec toi. » Cette déclaration laisse entendre que quelqu'un qui quitte son pays le fait parce que ce pays n'a aucun intérêt pour lui et qu'en pareilles circonstances il *ne devrait pas* emmener quoi que ce soit associé à son pays d'origine puisque ce pays-là ne possède rien qui *pourrait* avoir un intérêt. C'est une façon catégorique et étroitement xénophobe d'envisager l'immigration, une attitude qui nie la possibilité que la société québécoise et canadienne puisse bénéficier d'un avantage *quelconque* associé à la richesse des cultures étrangères.

Cependant, lorsqu'il fait des groupes identifiables la cible du ridicule et du manque de respect en faisant des commentaires abusifs ou indûment discriminatoires à leur endroit, il outrepassé les bornes de son droit et ne peut plus bénéficier de la protection accordée par la liberté d'expression. Bien que les commentaires de sa coanimatrice Janine dans le cadre de l'émission faisant l'objet de la plainte soient davantage bienveillants envers les immigrants et l'immigration et qu'ils aient l'effet d'équilibrer ses fulminations, ils n'ont pas pour autant l'effet de le disculper de ses réflexions abusives et indûment discriminatoires qui sont orientées avec précision. En bout de ligne, le Comité considère que l'animateur a le droit d'épouser son intolérance chauvine jusqu'au moment où son manque de respect se propage aux races et aux nationalités individuelles, comme se fut le cas lorsqu'il a traité les sikhs d'« une gang de bozos ». Le Comité régional du Québec est d'avis que cette allégation-là est abusive et indûment discriminatoire, et constitue une infraction à l'article 2 du *Code de déontologie de l'ACR*.

### **La réceptivité du radiodiffuseur**

Une des conditions d'adhésion au CCNR insiste sur l'importance du rôle du diffuseur dans le dialogue avec le plaignant. Le CCNR apprécie l'effort d'une personne qui prend le temps d'exprimer ses préoccupations sur papier ou sur clavier, et il estime que cet effort mérite que le diffuseur réfléchisse à sa réponse et mette du temps pour l'élaborer. Dans le cas qui nous occupe, le Président-directeur général a donné une réponse bien élaborée et fort réfléchie. Dans sa réponse, il analyse avec soin la nature et la portée des commentaires faits par l'animateur et leur incidence possible sur les auditeurs, des aspects divergents de « l'immigrant honnête » à la tranche non réceptive de la population québécoise. De plus, il a admis le fait que l'animateur a confirmé, sur les ondes, son ignorance manifeste des politiques et du processus canadiens en matière d'immigration et il a expliqué que la station a exigé que le D<sup>r</sup> Mailloux se montre davantage bienveillant envers les immigrants à l'avenir. Malgré le fait que la réponse du diffuseur était une réponse modèle de plusieurs points de vue, elle ne semble pas avoir réglé les préoccupations de la plaignante. Dans les



circonstances, le CCNR n'a pas eu d'autre choix que d'instruire la plainte, ce qui ne discrédite aucunement l'excellente façon dont le diffuseur s'est acquitté de son obligation de se montrer réceptif.

## **L'ANNONCE DE LA DÉCISION**

CKAC-AM est tenue : 1) d'annoncer la présente décision selon les conditions suivantes : une fois durant les heures de grande écoute dans un délai de trois jours suivant la publication de la présente décision et une autre fois dans les sept jours suivant la publication de la présente décision pendant le créneau dans lequel elle a diffusé cet épisode de *Doc Mailloux*; 2) de fournir, dans les quatorze jours suivant la diffusion des deux annonces, une confirmation écrite de cette diffusion à la plaignante qui a présenté la Demande de décision; et 3) d'envoyer au même moment au CCNR copie de cette confirmation accompagnée de la bande-témoin attestant la diffusion des deux annonces.

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision a jugé que CKAC a enfreint le *Code de déontologie* de l'Association canadienne des radiodiffuseurs pour avoir diffusé l'épisode du 3 décembre 2003 de l'émission *Doc Mailloux*. Ayant insulté un groupe identifiable pendant une discussion sur le sujet de l'immigration, l'animateur a enfreint la disposition sur les droits de la personne du *Code de déontologie*, laquelle interdit des commentaires abusifs ou indûment discriminatoires fondés sur l'origine nationale ou ethnique d'un groupe.

*La présente décision devient un document public dès sa publication par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision.*

---

## ANNEXE A

### Dossier du CCNR 03/04-0453 CKAC concernant un épisode de *Doc Mailloux*

---

Voici une transcription de l'épisode de *Doc Mailloux* diffusé à l'antenne de CKAC le 2 décembre 2003 de 13h à 15h.

Robert : Ces gens là, là, lorsqu'ils ont immigré ici au Canada, moi, je tomberais à terre de voir dans leur demande d'immigration un addendum qui dirait, moi, passant chez nous là, dans notre mentalité, c'est d'aller dans l'école avec un couteau, c'est notre religion. Ils n'ont jamais demandé ça au moment ce qu'ils ont demandé de l'immigration ici. Le monsieur qui a rentré dans la GRC là, quand qu'il a demandé son application là, pour être policier à la GRC, madame, vous allez admettre avec moi qu'il n'a jamais demandé, ou grand jamais dit, moi je vous avertis, moi, si j` suis policier, ça me peinture pas un turban sur la tête.

Janine : Non Robert. Robert, le seul point que j'ai voulu faire ressortir c'est que quand le petit garçon qui portait le turban dans l'école de Denise là ... quand les parents ont été avertis de ça, le lendemain il est revenu pas de turban. C'était juste pour illustrer que les communautés culturelles font aussi des bouts là, là dedans. Et que ce ... et que je ne peux ... mais Pierre ...

Pierre : Non, mais tu sembles ... non, non, là, là, Janine, la façon dont tu le dis laisse croire que ça devient presque une obligation de respecter ça. Pardon.

Janine : Non, non, ce n'est pas ce que je dis Pierre. Je dis que ... non.

Pierre : Si. Les communautés culturelles font leur bout. Non. Les communautés culturelles, vous venez d'un pays de tarés, vous fouillez une culture de tarés. Ne l'apportez pas avec vous. C'est ça le message à donner.

Janine : Qui leur dit?

Pierre : C'est ça le message de l'institutrice tantôt. Dis, écoute mon petit casse, ta cappine là, ok, on n'a pas de problème avec ça dans ton pays d'origine. Mais ici, la cappine tu l'enlèves. Est-ce que c'est clair ?

Janine : Il l'a laissée chez lui! Il l'a laissée chez lui dans ce cas là.

Pierre : Oui.

Janine : Ok, et on fait ce bout de chemin là Pierre !

Pierre : C'est ça, la cappine, les couteaux, les voiles, les t'sais, les chasubles, tout le kit là, vous laissez ça chez vous.

Robert : Je vous dis quelque chose. Gardez ben. Si moi, moi, je compare l'immigration là parce que nos gouvernements actuels, la façon qu'on, qu'on, qu'on, est géré, on manque, on, on se fait même pas respecter dans le monde entier. Parce que ça n'a pas d'allure, la façon qu'on est géré. Puis à l'immigration, on leur donne toute, on

plie sur toute. Il y en a des classes d'immigrants qui rentrent ici, des groupes ethniques qui s'adaptent à nous, puis il y en a d'autres qui veulent à rien, mais à rien savoir. Ces gens là en tout cas là moi là j'aime autant pas embarquer là-dedans ...

Pierre : Robert, vous ne pouvez pas fuir une culture de tarés précisément parce qu'elle est tarée, et emmener cette même culture là avec vous.

Robert : Ben, c'est ça ...

Pierre : Eh, hello, un peu de raisonnement là !

Robert : Oui, je veux juste emmener, je veux juste emmener ...

Pierre : Je fuis le nord de l'Inde parce que les Sikhs, c'est une gang, une gang de bozos, puis j'amène tout ça avec moi. Non, non, là t'as pas compris. Si tu fuis ton pays parce qu'il n'a pas d'allure, emmène pas ce qui n'a pas d'allure avec toi.

Robert : Mais c'est sûr, monsieur Mailloux, j'en ....

Janine : Dino, bonjour monsieur.

Dino : Oui, bonjour, madame.

Pierre : Pardon, quel est votre prénom ?

Dino : Dino.

Pierre : Dino.

Dino : Oui.

Pierre : Ok, on vous écoute, Dino.

Dino : Voilà. Je m'adresse tout droit à monsieur ... docteur Mailloux, à propos de ... aux propos qu'il a tenus à propos des immigrants, des gens qui viennent s'installer ici pour faire des enfants. Moi, je pense que c'est le premier objectif du Canada, et s'il a peur, le docteur Mailloux a peur pour ... Il dit que les gens vont venir, les musulmans, les chrétiens, les latinos, ils vont avoir des problèmes. Je dis au docteur Mailloux que c'est la société parce que le premier, euh, le premier, la première personne qui, qui profite, c'est les enfants dont le gouvernement profite. Leurs pères, ils viennent travailler ici dans les fabriques, ils font le ménage, ils font les petits boulots et puis là c'est les pauvres qui vont être dans les petits, dans les petits, euh, dans les petites écoles, dans les garderies, et ils vont s'élever dans la société québécoise. Ils vont parler français, ils vont jouer aux quilles, ils vont savoir les fêtes religieuses du Québec, pas de leurs pays, ils vont à un certain âge ils ne vont même pas parler leur langue. Moi, j'ai des enfants qui ne parlent pas ma langue de ... maternelle ... je leur parle ... je dois leur parler en français parce que si non, ils ne comprennent pas ... alors je ne vois pas où est le problème. Janine avait raison de dire que pour régler ce problème là, c'était d'importer des gens, importer des gens, des gens, apporter un parent ...

Janine : Ça va être ...

Dino : Excusez-moi, excusez-moi.

Janine : Oui

Dino : Apporter un parent qui a déjà 45 ans ou bien qui a 30 ans. Comment il va vivre ? 20 ans ? Mais son fils, son fils, son fils il a 2 ou 3 [?], il va faire des enfants ici.

Janine : C'est ça et ça va devenir un mariage, et ça va devenir une autre société et c'est correct, c'est correct, mais Pierre ....

Pierre : Oup, oup, oup, oup, attends, attends un instant là !

Janine : C'est un échange.

Pierre : Un instant, ouf ! C'est pas anodin ce problème là et c'est un problème qui est tabou avec lequel je me sens très à l'aise. Alors, un instant, le problème de l'immigration là, ça peut chambouler complètement une société ou un pays.

Janine : Mais ça va le faire. Mais c'est normal !

Pierre : Les français sont mis avec une gang de maghrébins. Là je t'assure qu'ils ne sont pas sortis du bois.

Janine : Ils ont remplacé ....

Pierre : Quand t'es rendu là à considérer que le point, le point prioritaire pour le gouvernement c'est de voter contre le foulard dans les écoles, de renouveler la laïcisation des écoles, ils ont un maudit problème sur les bras en France. Alors Dino là, je regrette, je vous assure que je ne suis pas raciste, je ne suis pas xénophobe, mais l'immigration pour régler un problème de démographie, c'est pas fort ... on n'a pas réfléchi longtemps.

Janine : Non, de toute façon, l'immigration Pierre elle se fait pareille.

Pierre : Oh boy!

Janine : Hey, non, non, mais c'est un phénomène normal.

Pierre : [...???] faites les plaintes que vous voulez, je m'en fou. Régler un problème démographique par l'immigration, il faut pas y avoir pensé longtemps ! Yyyyy !

Janine : Bon, là pour régler le problème démographique de la même façon Pierre qu'on demanderait aux québécois de se mettre à faire des enfants de façon massive. C'est pas pour ça ....

Pierre : [...????]

Janine : C'est qu'on ouvre nos frontières à d'autres personnes, et ça c'est correct ... pis sans savoir jusqu'où ça va nous mener, c'est une expérience humaine. C'est que ce que dit Dino, c'est que ses enfants vont probablement parler français éventuellement et nous, on fera un chemin dans cette autre culture. C'est correct ça !

Pierre : Je pense, je pense que non là-dessus.

Janine : Mais là Pierre, où je suis ....

Pierre : Janine, t'as le droit à ton opinion. Je ne suis pas d'accord, mais pas du tout. Regarde ce qui se passe en France avec les musulmans.

Janine : Ils étaient en dette Pierre.

Pierre : Ils ont un sacrement de problème.

Janine : Les Français étaient en dette.

Pierre : Ils doivent réaffirmer la laïcisation de l'état. Ayay ! On est en 2003 là. Ils ont importé des muktuks. Ils sont pris avec ....

Janine : Ils sont allés pour coloniser dans le Maghreb et ils se sont faits sortir ceux qui ont collaboré avec eux les autres. Ils leur ont promis mers et eaux en France et après ils les ont foutus dans des ghettos. Pierre, c'est pas clair comme ça, hein !

Pierre : Alors l'histoire de l'immigration là c'est tout un os bien viandé !

Janine : Merci Dino, merci Dino pour votre point de vue.

(Musique)

Janine : On a vu un point tournant dans l'histoire. Pierre, vous l'avez bien dit au début de l'émission. On a le choix de ne pas faire d'enfants. Certains prennent cette décision-là très tôt dans leur vie et s'y tiennent. Alors on a un taux de natalité au Québec est de 1.5 par femme. Bon, ça alarme bien du monde.

Pierre : Eh oui, pour ça, puis ceux qui veulent faire de l'immigration et bien ouvrez les portes du Québec aux scandinaves, aux européens de, de l'ouest, mais qui a des individus qui viennent des, des pays relativement civilisés. Là, là, on ouvre les portes à des individus qui viennent de pays arriérés, de pays tarés, pays du tiers monde et cetera .... ben là il faut falloir que vous civilisiez dans un premier temps tout ce monde là. Vous allez avoir que c'est de la peau.

Janine : Mais ....

Pierre : Alors que l'immigration se fasse par petits groupes, c'est correct, comprends-tu ? Parce qu'ils vont apprendre graduellement à être un peu plus civilisés. Mais faire venir ça par lots, par gros lots, voyons ! Ay ! C'est pas fort, là !

Janine : Juste pour vous dire une chose, par exemple, c'est que l'immigration, c'est fédérale. Et au Québec, au niveau de la langue, c'est sûr que il y en a ceux qui redoutent ce phénomène-là.

Pierre : Mais avec raison. Regarde, regarde en France. Regarde en France !

Janine : C'est pas la même dynamique, Pierre.

Pierre : Là, là, ils sont poignés pour réaffirmer la laïcité de l'État français et interdire le port du foulard dans les écoles aux jeunes filles. Ay ! 2003.

Janine : Si tu ouvres ....

Pierre : Attaches ta tuque ! Ils ont un maudit problème.

Janine : Mais si tu ouvres bien grand ....

Pierre : L'armée est omniprésente en France. Ils ont peur de ce monde-là. Puis on en parlera pas ici. Non, non, les amis là. Hé, regardez !

Janine : C'est pas de pas en parler, Pierre. C'est d'en dire, les gouvernements ouvrent, nos gouvernements ouvrent bien grandes les portes à l'immigration. C'est un phénomène qui s'est toujours ... qui s'intensifie par les moyens de communication et tout ça. Mais il faut que chacun fasse un bout de chemin. Il faut savoir le vers quoi on s'en va, c'est clair.

Pierre : Et ouvrir les portes aux immigrants des pays sous-développés, c'est intelligent ça ! Tu vas en avoir des problèmes, ma chère !

Janine : Les scandinaves immigreront pas ici, Pierre.

Pierre : Ah, pourquoi qu'ils n' viendront pas ici ? Sais-tu pourquoi ?

Janine : Parce qu'ils sont bien chez eux.

Pierre : Parce que, de un, ils sont dans un pays qui est civilisé. Ils sont bien chez eux. Et de deux, ils n'en font pas plus que nous autres, des bébés !

Janine : Exactement. Exactement Pierre. Vous avez raison. Alors c'est un phénomène qui est irréversible. Il va falloir vivre avec ça.

Pierre : Non, non, non, non, non, non. C'est un phénomène réversible. Marie l'a dit. Marie l'a dit. Si on devient plus respectueux envers ceux, les gens, les adultes qui ont de l'allure, les parents qui ont de l'allure, qui ont le goût de se reproduire. Si on est beaucoup plus supportif et respectueux, on va en faire en masse puis on n'aura pas besoin de rétablir l'équilibre démographique avec les ... en ouvrant les portes aux pays muktuks.

Janine : Je n' le sais pas Pierre, je n' le sais pas.

Pierre : Oh, yes madame.

Janine : Oué, on est mis devant ...

Pierre : Oh, yes. Tu ne connais pas l'impact des mesures incitatives sur le comportement humain. Et l'humain est très sensible – et je suis un spécialiste dans le domaine, je peux dire ça – l'être humain est très sensible aux incitatifs.

Janine : Financiers, entre autres ?

Pierre : Dans toute acabit [*sic*], de la simple caresse à l'incitatif financier.

Janine : Les gouvernements ne font pas des caresses aux parents !

Pierre : Et tu le sais très bien toi, Janine.

Janine : On va aller à l'appel d'André ici parce qu'on s'emballe. Bonjour, André.

---

## ANNEXE B

### Dossier du CCNR 03/04-0453 CKAC concernant un épisode de *Doc Mailloux*

---

#### La plainte

Le courriel suivant en date du 17 décembre 2003 a été acheminée au CCNR par le CRTC :

- 1- Station de radio CKAC
- 2- Émission de Doc Mailloux du 2 décembre 2003 diffusée de 13 heures à 15 heures.  
Le docteur Mailloux a tenu des propos malsains, teintés de racisme primaire, insultant. Ses propos diffamatoires visaient entre autres, L'Algérie et un certain nombre de ressortissants de ce pays. Il s'en est pris d'une manière vulgaire et sans raison apparente à des personnes qui vivent sobrement et porter atteinte à personne. Derrière une ignorance manifeste des mécanismes et des politiques d'immigration du Canada et du Québec ce personnage a une attitude indigne qui mérite une sanction exemplaire. Son comportement insultant et raciste est me semble-t-il encouragé par cette radio qui ne semble mesurer la gravité des appels à la haine que Mr. Mailloux encourage.

#### La réponse du radiodiffuseur

Le radiodiffuseur a répondu à la plaignante le 26 janvier 2004 avec la lettre qui suit :

Madame,

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision nous a communiqué votre courriel du 17 décembre 2003 relativement au contenu de l'émission du Dr Pierre Mailloux, psychiatre, du 2 décembre 2003. Dans votre courriel vous affirmez que le Dr Mailloux « a tenu des propos malsains, teintés de racisme primaire, insultants ». Vous concluez en écrivant que le comportement du Dr Mailloux est raciste et qu'il ne semble pas mesurer la gravité des appels à la haine qu'il encourage.

Nous avons écouté avec attention l'émission du 2 décembre et plus particulièrement les segments de programmation qui traitent de l'immigration, non seulement celle des ressortissants venant d'Algérie, mais également celle en provenance de divers pays musulmans, sikhs et hindous. Nous avons noté que le Dr Mailloux a fait diverses interventions en contradiction soit avec sa co-animatrice ou encore avec des intervenants du public.

Lors de ses interventions, le Dr Mailloux a notamment mentionné qu'il possédait une longue expérience de l'analyse comportementale sur les effets sociaux que pose l'arrivée en nombre important d'immigrants de souches diversifiées. Il est clair que le Dr Mailloux ne partage pas l'opinion des personnes ayant choisi d'immigrer au Canada et qui ne font pas l'effort de s'intégrer dans la société canadienne. De plus, il est manifeste qu'il est en désaccord avec

les politiques natalistes des dirigeants politiques canadiens et québécois responsables de l'immigration. Cependant, il faut noter que la co-animatrice de l'émission a exprimé à diverses reprises l'opinion contraire.

Il faut reconnaître que le Dr Mailloux a exprimé l'opinion de nombreux québécois selon qui l'arrivée massive d'immigrants d'ethnies diverses perturbe le climat social particulièrement quand ces derniers veulent à tout prix conserver leurs us et coutumes et qui croient que le port du voile islamique, de l'hidjab, du turban ou du kirpan ne sont qu'une forme de confrontation, semblable à celle actuellement en cours en France. D'ailleurs, le Dr Mailloux dans ses observations a fait état du débat en cours chez les Français.

L'écoute de l'émission nous a permis de constater que l'emportement du Dr Mailloux peut avoir affecté d'honnêtes immigrants qui se sont rapidement intégrés dans leur nouvelle communauté et que ses commentaires sont susceptibles d'aggraver le comportement de diverses catégories de citoyens à l'égard des communautés ethniques. Nous sommes d'accord avec vous quant à votre commentaire que le Dr Mailloux a fait preuve, en ondes, d'une ignorance manifeste des mécanismes et des politiques d'immigration du Canada et du Québec, et que ses propos peuvent être interprétés comme indignes et pouvant porter atteinte à la dignité des certaines personnes. C'est pourquoi nous avons enjoint au Dr Mailloux de manifester davantage de compassion et de retenue à l'égard des immigrants.

Les préoccupations de nos auditeurs nous tiennent à cœur; c'est pourquoi CKAC730 est très soucieuse de la qualité de sa programmation qui s'adresse à un large auditoire. CKAC730 est l'une des plus importantes stations radiophoniques dans le marché de Montréal et nous sommes désolés lorsque des propos, tenus sur nos ondes par notre personnel, peuvent avoir choqué des membres de notre auditoire.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

## **Correspondance additionnelle**

La plaignante a renvoyé sa Demande de décision le 2 mars avec la note suivante :

CKAC a bien voulu répondre, suite à votre envoi concernant ma plainte, et **je ne suis pas satisfaite** de leur réponse relativement à l'émission du 2 décembre 2003. Les arguments avancés sont fallacieux et restent loin d'être convaincants.